

ques s'appliquent à tous les honorables députés. Que nous soyons du côté du Gouvernement ou sur les banquettes de l'opposition, nous avons tous nos responsabilités envers ces victimes de la première Grande Guerre. Je dis victimes parce que ces hommes ont souffert des actes de gouvernements précédents. Je ne blâme pas plus les conservateurs que les libéraux; tous doivent assumer leur part de responsabilité.

Je formule de nouveau cette demande ce soir, car je suis sincèrement convaincu que le Gouvernement réaliserait une économie en accordant immédiatement à ces gens leurs titres de propriété libre de toute créance. Quiconque se donne la peine de faire le calcul, constatera que le Gouvernement y gagnerait. Dans le passé, l'administration de ce plan nous a coûté \$1,100,000 par année de sorte que, en sept ou huit ans, le montant dépensé serait recouvré.

Il y va du bien-être des militaires qui tomberont sous le coup de la nouvelle loi sur les terres des anciens combattants. Il y a beaucoup d'inquiétude à l'heure actuelle parmi les soldats-colons dont plusieurs ont des fils et des filles dans l'armée active. Par conséquent, j'estime qu'on peut s'attendre à des difficultés dans l'application de la nouvelle loi et c'est pour cette raison que je réitère ce soir la demande que j'ai formulée déjà en maintes occasions.

M. L'ORATEUR: La motion dont la Chambre est saisie ne se rattache guère à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants; je prierais l'honorable député de s'en tenir à la motion en délibération.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SUSPENSION DE L'ARTICLE 7 DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'AJOURNEMENT À ONZE HEURES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): On m'a laissé entendre au cours de la journée que les honorables députés espèrent pouvoir terminer le débat ce soir. La chose serait possible, je crois, si les honorables députés sont disposés à siéger après onze heures. Dans ce cas, il est nécessaire que je présente une motion à cette fin. C'est ce que je vais faire, avec l'assentiment de la Chambre.

Des VOIX: Très bien!

Le très hon. MACKENZIE KING propose:

Que la Chambre ne lève pas la séance à onze heures aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

LA GUERRE

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN VUE DU MAINTIEN D'UN VIGOUREUX EFFORT DE GUERRE— SUIITE DU DÉBAT SUR LA MOTION DU PREMIER MINISTRE

La Chambre reprend la discussion sur la motion du premier ministre (M. Mackenzie King) proposant que la Chambre aide le Gouvernement dans sa politique de la poursuite d'un vigoureux effort de guerre, ainsi que sur la proposition d'amendement de M. Coldwell.

M. FAIR: Monsieur l'Orateur, avant que le premier ministre ait présenté sa motion, j'étais à expliquer pour quelle raison un plus grand nombre de mobilisés sous l'empire de la L.M.R.M. ne s'enrôlaient pas pour service outre-mer. Il ne me reste que quelques minutes; j'espère donc que la Chambre voudra bien se montrer indulgente à mon endroit et m'écouter encore un peu, afin qu'on puisse étudier cette question sérieusement. Il y a longtemps déjà qu'on aurait dû le faire.

J'ai dit que le Gouvernement épargnerait par là de l'argent et assurerait en même temps le succès de la mise en vigueur de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. C'était là, ai-je dit, deux raisons pour lesquelles on devrait donner aux anciens combattants un titre incontesté à leur propriété; je ferai ce soir une autre demande, que j'ai déjà formulée à d'autres occasions. C'est que le présent administrateur ou directeur du régime relatif à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants soit démis de ses fonctions et remplacé par une personne sympathique aux anciens combattants.

Je suis heureux de constater que ce service a été enlevé au ministre des Mines et ressources (M. Crerar) et confié au ministre des Affaires des anciens combattants (M. Mackenzie). Depuis quelques années, le ministre des Mines et ressources n'a rien fait en ce qui concerne l'administration de cette commission. Il a permis au directeur actuel de mener à sa guise. Et en lui accordant cette liberté, il a persécuté ou laissé persécuter des hommes qui doivent relever de la loi en question.

Je suis heureux également de voir que le ministre des Mines et ressources doit prendre sa retraite. S'il parvient au refuge des vieillards, j'espère que, avant de partir, il opérera des changements au conseil du trésor afin que des titres incontestables puissent être accordés dans ces cas. Je demande que ces titres soient accordés sans retard. Il y a environ un mois que le premier ministre était saisi, pour la première fois, de cette question. Je lui propose de s'entendre avec ses ministres pour